

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2277

Edition du
16 mars 2020

DANS CE NUMÉRO

Florilège parlementaire (Jean-Daniel Delley)

Chambres fédérales: il y a les gros dossiers, et puis il y a aussi d'autres sujets

Un micro-impôt indolore, ou la quête de la pierre philosophale (Jean-Pierre Ghelfi)

L'initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» met la théorie à l'épreuve de la pratique

Pour que l'élection du Conseil fédéral ne relève plus de la loterie (Wolf Linder)

Les partis vont discuter pour tenter de remplacer la nuit des longs couteaux par des règles équitables

Politique du logement: le dynamisme de Bâle-Ville (Michel Rey)

Une stratégie du développement urbain établie de longue date, un soutien politique fort et une démarche proactive

Florilège parlementaire

Chambres fédérales: il y a les gros dossiers, et puis il y a aussi d'autres sujets

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36204>

Au cours de cette session, le Parlement aborde des dossiers importants tels la révision de la loi sur le CO₂ et du Code des obligations ou encore la politique extérieure et l'îlot de cherté. Mais il ne dédaigne pas de faire de temps à autre une pause en consacrant son temps précieux à des objets plus légers qui n'affectent pas le sort du pays.

Ainsi de [l'initiative parlementaire](#) du Valaisan Jean-Luc Addor demandant l'installation d'une crèche de Noël en complément du traditionnel sapin trônant en décembre dans le hall d'entrée du Palais fédéral. Le député y voit un rappel de nos origines chrétiennes et «*un symbole d'amour et de paix*» auquel personne ne voudrait s'opposer. Sa proposition a été rejetée, recueillant tout de même 70 voix, celles de l'UDC au grand complet et des deux tiers du groupe PDC.

Ce même parlementaire change de registre dès lors qu'il s'agit d'interdire le financement des fabricants de matériel de guerre par des institutions publiques (Banque nationale, caisses de pension et autres). Ni l'initiative, dont on peut discuter la formulation, ni un quelconque contre-projet ne trouvent grâce à ses yeux: l'amour et la paix laissent place à [l'intérêt de l'économie](#). Un intérêt que défendent

également sans sourciller les partisans de la crèche de Noël. Il faut ajouter que [Guy Parmelin](#) leur a montré le chemin: «*Il y a des contrôles extrêmement stricts à l'exportation, ce qui signifie que les conflits ne sont au moins pas menés avec des armes suisses.*» Même pas au [Yémen](#)?

Le Conseil national a confirmé son souci de préserver les intérêts de l'économie en autorisant les entreprises helvétiques à déduire de leur bénéfice imposable le montant des amendes infligées à l'étranger dans certaines circonstances.

Accablés de travail ou tout simplement inattentifs, les députés peuvent confondre les dossiers. C'est ce qui est arrivé à Roger Köppel, le bouillant rédacteur en chef de la *Weltwoche*. Défendant une motion de son groupe UDC qui demandait le retrait de la Suisse du Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés, le parlementaire zurichois s'est lancé dans une tirade contre le Pacte sur les migrations auquel notre pays n'a pas adhéré.

L'UDC a poursuivi sa guérilla contre le pouvoir exécutif en faisant passer une [initiative parlementaire](#) instituant un droit de veto du Parlement contre les ordonnances du Conseil fédéral. Espérons que

le Conseil des Etats maintiendra son opposition à ce droit qui affaiblit le principe de la séparation des pouvoirs ([DP 2139](#)).

Guérilla encore contre le périmètre de l'action publique avec la [motion](#) Martullo-Blocher exigeant, pour toute loi adoptée, l'abrogation de lois en vigueur générant le double du coût prévu pour la mise en œuvre de la nouvelle (*one in, two out*). Une manière de légiférer à la hache sèchement rejetée par la Chambre du peuple.

Guérilla toujours sur le thème européen, épouvantail de l'UDC. Pas moins de six questions ([20.5036/20.5057/20.5066/20.5081/20.5083/20.5095](#)) posées sur le contenu des entretiens de Davos entre la présidente de la Confédération et la présidente de la Commission européenne, s'inquiétant d'une entente pour ne pas évoquer l'accord-cadre avant la votation du 17 mai sur l'initiative de limitation de l'immigration. Une seule question n'aurait-elle pas suffi?

Quant à l'actualité, elle a permis aussi bien aux partisans de l'ouverture du pays qu'aux défenseurs des frontières de faire valoir leurs priorités. Compassion et accueil face au drame syrien des personnes déplacées pour les premiers;

mobilisation générale contre des afflux supposés pour les seconds.

Le Parlement se devait de montrer l'exemple dans la lutte

contre le virus. Il a donc décidé de clore prématurément la session.

Un micro-impôt indolore, ou la quête de la pierre philosophale

L'initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» met la théorie à l'épreuve de la pratique

Jean-Pierre Ghelfi - 13 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36200>

Lancée le mois dernier, l'initiative populaire relative à l'introduction d'un [«micro-impôt sur le trafic de paiements sans espèces»](#) propose de chambouler une bonne partie de notre système fiscal. Ce nouvel impôt fédéral aurait un taux maximal de 5 pour mille. Il serait prélevé sur toutes les transactions financières. Ses initiateurs estiment que ces transactions représentent quelque 100'000 milliards de francs par année. Son rendement serait donc suffisant pour remplacer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt fédéral direct (IFD) et le droit de timbre.

Le montant du trafic de paiements sans espèces, donc électroniques, est colossal. Il est composé pour une part importante par les opérations auxquelles procèdent les banques et autres institutions financières sur les marchés boursiers et de devises. Les auteurs de l'initiative ne chiffrent ni n'estiment l'importance de ces opérations. On peut toutefois déduire de leurs [arguments](#) qu'elle doit être très élevée puisque ce

nouvel impôt conduirait les sociétés financières à contribuer plus largement qu'elles ne le font au financement des dépenses publiques. Seraient évidemment aussi soumis à cet impôt les ordres de paiements de toutes natures effectués par les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

Les initiants font valoir que ce micro-impôt fédéral permettrait de ne plus taxer le travail ni la consommation, puisque l'IFD et la TVA seraient supprimés.

L'initiative est portée par un comité composé de plusieurs personnes émérites. Marc Chesney, professeur de finance à l'Université de Zurich est entouré, entre autres, par Beat Burgenmeier, Franco Cavalli, Dick Marty, Sergio Rossi et Oswald Sigg.

Au niveau des intentions, tout paraît clair. Le micro-impôt est simple à calculer et à prélever. Il y a peu ou pas de risque de fraude. Salariés et consommateurs devraient le soutenir sans peine puisqu'ils n'auraient plus à s'acquitter ni

de l'IFD ni de la TVA.

L'initiative devrait aussi être soutenue par toutes celles et ceux qui n'apprécient pas trop la place excessive que les grandes sociétés financières ont prise dans l'économie contemporaine, et encore moins leurs méthodes et moyens spéculatifs qui ont conduit à la crise de 2008.

Un argument médiocre

Qu'en sera-t-il dans la réalité – ou du moins dans la réalité matérielle de la mise en œuvre pratique d'un [projet](#) dont la discussion n'est en l'état que théorique et virtuelle?

La suppression de l'IFD? Elle permet de renoncer à une importante et coûteuse administration nécessaire pour l'établir, le contrôler et le prélever. L'argument est médiocre puisque l'essentiel du travail administratif est réalisé par les cantons... qui maintiendront leurs services fiscaux pour le prélèvement des impôts cantonaux et communaux. L'IFD a aussi et même surtout dans notre société de sous-enchère fiscale

permanente, la vertu de peu taxer les revenus modestes et d'être relativement progressif pour les revenus plus importants. Le micro-impôt mettrait fin à cet élément redistributif pour la couverture des dépenses publiques. L'argumentaire de l'initiative dit «*qui a beaucoup d'argent paie aussi plus d'impôt*». L'affirmation est non démontrée. Les personnes aisées auront beaucoup plus de facilités que les autres à faire effectuer leurs paiements de l'étranger et échapper ainsi largement au paiement du micro-impôt.

La suppression de la TVA? Un travail administratif important tant du côté des entreprises (débitrices) que de l'Etat fédéral (percepteur) ne sera plus nécessaire. Mais dans quelle mesure les prix de vente des produits, dont le taux est réduit pour les biens de première nécessité, diminueront-ils effectivement? En partie peut-être. Sans qu'il soit possible d'estimer l'incidence effective de la perception du micro-impôt sur les coûts de fonctionnement des entreprises, petites et grandes, qui font une large utilisation du trafic de paiements.

Rebattre les cartes?

L'argumentaire des initiants comporte aussi une grosse incongruité. Il affirme que «*la crise financière de 2008 a démontré qu'en cas de coup*

dur, le peuple en faisait les frais: les bénéfiques [de l'industrie financière] restent privés, mais les pertes sont réparties; cette situation n'est plus tolérable». Le lien entre cette affirmation et la création de ce micro-impôt nous échappe. Ce dernier n'empêcherait en rien la Confédération et la Banque nationale de venir à nouveau au secours d'une de nos grandes banques systémiques (UBS par exemple... encore qu'il faille rappeler que ladite banque a remboursé les milliards qui lui avaient été prêtés en 2008). On peut dénoncer le fait que les bénéfiques des sociétés financières sont excessifs en regard de la quasi-stagnation des salaires, mais le micro-impôt ne rebattra pas les cartes.

Dans le débat engagé, il serait surprenant qu'à un stade ou à un autre il ne soit pas fait référence à la «*taxe Tobin*», du nom de l'économiste américain, prix Nobel, qui a proposé en 1972 de taxer les transactions monétaires internationales afin de limiter la volatilité des taux de change. Cette idée a été ultérieurement reprise par les milieux les plus divers pour des buts les plus variés. Au point que Tobin a fini par s'en distancer et déclarer qu'on «*détourne mon nom*».

Finalement, qui paiera?

Reste encore la plus grande inconnue. Le micro-impôt prévu apparaît indolore (5 pour

mille). Mais il devrait rapporter suffisamment pour pouvoir renoncer à l'IFD, à la TVA et au droit de timbre. Ces trois impôts rapportent une cinquantaine de milliards de francs par année. Une bonne partie de ces dizaines de milliards devraient être payés par le secteur financier. Qui nous dit qu'ils le seront effectivement? Est-il inconcevable que ce secteur parvienne à en reporter le coût sur ses utilisateurs? Il est certain en tous cas qu'il s'y emploiera.

Avec cette proposition, on se retrouve un peu dans la même situation que lors de la discussion de l'initiative sur la monnaie pleine ([DP 2197](#)) ou, un peu différemment, de celle sur la monnaie électronique de banque centrale ([DP 2269](#)) - ou encore dans un autre genre l'initiative sur le revenu de base inconditionnel ([DP 2117](#)). La question principale à examiner n'est pas tant l'aspect technique du projet que ses [conséquences](#) pratiques. Il ne suffit pas de considérer seulement les avantages supposés, il faut aussi les confronter avec les effets concrets sur l'organisation et le fonctionnement de la société.

Et ne pas oublier de se demander, avec un peu de modestie, comment et pourquoi aucun autre pays n'est allé dans cette direction, si cette idée comportait réellement tous les avantages que ses promoteurs lui attribuent.

Pour que l'élection du Conseil fédéral ne relève plus de la loterie

Les partis vont discuter pour tenter de remplacer la nuit des longs couteaux par des règles équitables

Wolf Linder - 12 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36192>

Tous les enfants l'ont appris: on ne change pas les règles du jeu en cours de partie. Une manière d'éviter les disputes. Les partis politiques semblent enfin s'en souvenir puisqu'ils vont se rencontrer pour débattre de principes à respecter lors de l'élection du Conseil fédéral.

La règle de la concordance gouvernementale a jusqu'à présent prévalu. Les sièges sont attribués aux partis en fonction de leur force à l'Assemblée fédérale. Mais les désaccords portent toujours sur les mêmes questions. Quelle forme de concordance faut-il adopter, celle qui tient à l'arithmétique ou celle qui a un fondement politique? Un score électoral de 15% autorise-t-il l'obtention d'un siège ou les Verts doivent-ils attendre confirmation de ce résultat lors des prochaines élections? Qu'est-ce qui prime: le pourcentage de voix ou le nombre de sièges obtenus? Ou encore, peut-on ne pas réélire un magistrat en place? Enfin doit-on envisager d'augmenter l'effectif du Conseil fédéral pour faciliter l'attribution des sièges?

La réponse à ces questions varie lors de chaque élection et conduit à des résultats différents. Ainsi dans l'intervalle entre les élections parlementaires du 21 octobre et l'élection du Conseil fédéral

du 11 décembre 2019, on a assisté à d'innombrables spéculations sur la procédure correcte à adopter. Avec le défaut que chaque participant a préconisé la procédure servant ses propres intérêts. Le philosophe John Rawls a bien exprimé ce que savent les enfants: l'élaboration de règles correctes implique que les participants ignorent qui va perdre ou gagner lors de la prochaine partie.

Un silence de mort

Lors de la dernière élection du Conseil fédéral, les partis gouvernementaux ont pu préserver leurs acquis. Tous les candidats ont été réélus et les Verts n'ont pas réussi leur entrée. Depuis, un silence de mort règne sur une réforme de la procédure de vote. Seul le président du PDC a proposé aux partis une rencontre sur le thème de la concordance gouvernementale. Mais ces derniers n'ont guère manifesté d'enthousiasme. Rien d'étonnant car débattre des règles pour l'élection de l'exécutif en 2023 c'est un peu comme acheter un sapin de Noël à Pâques.

Pourtant il serait opportun de s'atteler à cette tâche maintenant. Les résultats électoraux de l'UDC, du PS, du PLR et du PDC varient plus fortement qu'auparavant. Les Verts seront de la partie en

2023. Et, avec la fragmentation croissante du paysage politique et la polarisation gauche-droite, les majorités se font plus aléatoires que jamais. Il devient urgent d'adapter la vieille formule magique aux conditions nouvelles et opaques qui président à la formation d'une majorité. Reste que l'élection individuelle et successive des membres de l'exécutif représente encore un obstacle à une procédure correcte puisqu'elle influence la stratégie et le choix des candidats par les groupes parlementaires.

Une proportionnelle volontaire

La procédure se révèle problématique pour une autre raison encore, politique celle-là. Depuis 70 ans règne une proportionnelle volontaire, les partis s'accordant sur une représentation correspondant à leurs forces respectives. Personne ne veut renoncer à ce gouvernement de tous les partis qui a fait ses preuves dans le cadre de la démocratie directe.

Mais pour être élu, tout candidat à l'exécutif doit obtenir la majorité des voix à l'Assemblée fédérale. Les conflits sont dès lors programmés. Ainsi le Parlement respecte certes les prétentions arithmétiques d'un

parti, mais écarte son candidat désigné au profit d'un autre. Cette procédure peut-elle fonctionner de manière équitable? La liste est longue des magistrats élus contre les candidats officiels de leur parti: Hans-Peter Tschudi (1959), Georges-André Chevallaz, Willi Ritschard et Hans Hürlimann (tous lors de la même élection en 1973) et Otto Stich (1984). La non-élection de Lilian Uchtenhagen en 1983, première femme candidate au Conseil fédéral, suscita de vifs débats. Le PS envisagea même de quitter l'exécutif pour finalement renoncer à sa propre éjection. Ce parti s'en tira mieux en 1993 lorsque sa candidate Christiane Brunner échoua au profit de Francis Matthey qui, mis sous pression par ses camarades, renonça. Le PS présenta alors une double candidature féminine et genevoise, ce qui permit l'élection de Ruth Dreifuss. En 2007, la non-réélection de Christoph Blocher, remplacé

par Eveline Widmer-Schlumpf, provoqua une crise du système de la concordance. En refusant de reconnaître l'élue grisonne comme sa représentante légitime, tout comme Samuel Schmid un an plus tard, l'UDC, en partie au moins de sa propre volonté, ne fut plus représenté au sein du collège gouvernemental.

Dans tous ces cas, on peut parler d'un manque de correction par absence de transparence: vote secret; accords secrets sur des candidatures sauvages jusque dans la nuit précédant l'élection. Par ailleurs, les motifs qui conduisent à rejeter une candidature sont rarement explicités.

Les candidatures présentées par les groupes comme un diktat ne laissant aucun choix au Parlement s'avèrent tout aussi problématiques. Cette manière de faire crée la confusion dans l'opinion:

l'élection du Conseil fédéral relève-t-elle de la compétence du Parlement ou d'un parti? Le fait que depuis peu les groupes présentent au moins une double candidature représente un progrès. Cette pratique pourrait devenir la règle.

Le président du PDC veut acheter les arbres de Noël à Pâques - ou, comme les paysans, semer au printemps pour récolter à l'automne. On ne sait ce qui va sortir de cette rencontre au sommet. Une chose est sûre: mieux vaut fixer les règles du jeu avant que ne débute la partie. Les conflits trouvent ainsi plus facilement une solution. Et comme on ne connaît encore ni les vainqueurs ni les perdants, les règles garantiront le *fair play* pour tout le monde.

Traduction et adaptation DP d'après l'original allemand. Une version de cet article est parue dans la [Neue Zürcher Zeitung](#).

Politique du logement: le dynamisme de Bâle-Ville

Une stratégie du développement urbain établie de longue date, un soutien politique fort et une démarche proactive

Michel Rey - 16 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36207>

Le canton de Bâle-Ville constitue une référence pour tous les acteurs d'une politique du logement innovante. Sa [stratégie](#) pour la période 2012-2016 ([DP 2067](#)) a fait l'objet d'un [rapport de](#)

[controlling](#).

Le canton juge de manière positive le bilan de sa politique, quand bien même elle n'a pas mis fin à la pénurie de logements à loyer abordable ni empêché la hausse des loyers.

Plus de 1'000 logements d'utilité publique sont projetés ou en cours de réalisation.

La revue [Wohnen](#) présentait en 2018 la politique actuelle ainsi que des expériences et projets des responsables des

coopératives engagés dans cette politique.

Le logement au cœur des débats politiques

Le logement constitue une préoccupation prioritaire du parlement et du gouvernement de Bâle-Ville. En juillet 2014 entre en vigueur une [nouvelle loi](#) sur le logement. Elle comprend trois volets. Le premier encourage la construction de logements d'utilité publique à l'aide de trois instruments principaux: le cautionnement, la cession de terrains en droit de superficie et les prêts pour appuyer les travaux d'organisation et de conception de projets immobiliers – instrument jugé particulièrement utile par les coopératives d'habitation.

La loi prévoit en outre des aides directes et ciblées aux personnes défavorisées. Elle accorde également son attention à l'amélioration des conditions-cadres régissant les investissements immobiliers, par des mesures d'aménagement et d'appui aux travaux d'assainissement.

Plusieurs initiatives populaires sont lancées et acceptées par le peuple souvent avec une majorité confortable. En février 2016, le souverain adopte une initiative interdisant au canton et à la Ville – qui possèdent 40% de la surface du territoire cantonal – de vendre leurs terrains, sauf compensation. Le cas échéant, ces terrains ne peuvent être cédés que sous forme d'un droit de superficie.

En 2018, les citoyens bâlois ont accepté quatre nouvelles initiatives visant à promouvoir les logements abordables et à assurer une meilleure protection des locataires:

- L'initiative constitutionnelle [Droit au logement](#) garantit à tout habitant du canton le droit de disposer d'un logement abordable, dont le coût ne doit pas dépasser un tiers de son revenu, et répondant à ses besoins.
- La deuxième initiative constitutionnelle *Habiter sans crainte d'expulsion* vise à protéger les locataires menacés d'expulsion lorsque règne une pénurie de logements. Les rénovations, transformations et démolitions de bâtiments sont alors soumises à autorisation, avec l'introduction d'un contrôle des loyers.
- La troisième initiative introduit l'obligation d'informer tout nouveau locataire sur le montant de l'ancien loyer.
- Enfin, la quatrième permet de limiter les coûts des procédures judiciaires traitant des conflits entre propriétaires et locataires au sujet du montant du loyer.

Il n'est donc pas surprenant que Bâle-Ville soit le canton qui ait apporté en février dernier le plus fort soutien – dépassant les 60% – à l'initiative fédérale

pour davantage de logements abordables.

Le nouveau dynamisme des coopératives d'habitation

Avant tout soucieuses de sécurité financière, les coopératives d'habitation des bords du Rhin ont longtemps rechigné à se lancer dans de nouvelles opérations immobilières. Puis le gouvernement les a sollicitées pour devenir partenaires privilégiées de la politique du logement.

C'est ainsi que les coopératives se sont engagées dans une douzaine de projets comptant environ 1'000 logements à loyer abordable. Elles acquièrent ainsi un savoir-faire dans des opérations de plus en plus complexes (par exemple, [Westfeld](#)).

En 2018, la part des logements en mains coopératives était de 13,5%. Elle devrait s'établir à 17% en 2035 et atteindre 25% d'ici 2050.

Le canton a conclu un partenariat avec l'Association régionale des coopératives d'habitation du Nord-Ouest de la Suisse, qui regroupe 190 membres détenant un parc de 15'000 logements. Ce partenariat a permis l'élaboration d'un contrat-type pour l'octroi d'un droit de superficie en faveur de toutes les coopératives bâloises. Ce contrat fixe les conditions d'intérêt et de remboursement des prêts d'appui à la conception des projets qui leur sont octroyés.

Le dynamisme des coopératives d'habitation se révèle d'autant plus important que la région bâloise connaîtra d'importants changements structurels et spatiaux dans les 20 à 30 prochaines années.

La [revue](#) déjà citée en fait la présentation. Les activités de la chimie et de la pharma (Novartis) ainsi que la logistique (Coop) se

transforment profondément et rapidement. Des quartiers industriels et artisanaux libèrent d'importantes surfaces dont l'affectation peut être modifiée en faveur de l'habitat. Les aménagements des gares suisse (CFF) et allemande (DB) libèrent également des surfaces. De nombreux terrains appartiennent à l'ancienne régie fédérale mais aussi à des fondations (Habitat Plus, Edith

Maryon et Christoph Merian) disposées à accorder des droits de superficie pour l'habitat. De nouvelles affectations pour l'habitat sont aussi envisagées dans le secteur du port de Bâle, lui aussi en pleine restructuration.

L'expérience acquise par les coopératives bâloises fait d'elles des acteurs crédibles de cette évolution.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Florilège parlementaire

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48678>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48744#votum33>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48746#votum1>

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/yemen/docs/2019/armes-suissees-au-yemen>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48732#votum6>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30180>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48492>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205036>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205057>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205066>

<https://www.parlament.ch/fr/suche#k=20.5081>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205083>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20205095>

Un micro-impôt indolore, ou la quête de la pierre philosophale

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis506t.html>

<https://mikrosteuer.ch/fr/linitiative/argumentaire-court/>

<https://www.letemps.ch/economie/une-taxe-transactions-financieres-pourrait-remplacer-impots-actuels>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_Tobin

<https://www.domainepublic.ch/articles/32909>

<https://www.domainepublic.ch/articles/35925>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29124>

https://en.wikipedia.org/wiki/Unintended_consequences

Pour que l'élection du Conseil fédéral ne relève plus de la loterie

<https://www.nzz.ch/meinung/bundesratswahlen-was-kinder-den-politikern-voraushaben-neue-fassung-ld.1542370>

Politique du logement: le dynamisme de Bâle-Ville

<https://www.stadtwohnen.bs.ch/wohnraumentwicklungsstrategie.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/27183>

<https://www.entwicklung.bs.ch/wohnraum/strategie/daten-analysen.html>

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=woh-002:2018:93#234>

<https://www.stadtwohnen.bs.ch/wohnraumfoerdergesetz.html>

<https://www.stadtwohnen.bs.ch/nm/2019-regierungsrat-beschliesst-zielwert-und-massnahmen-zur-umsetzung-der-verfassungsinitiative-recht-auf-wohnen-rr.html>

<http://www.wohnen-mehr.ch/index.php/westfeld1/westfeld/>

<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=woh-002:2018:93#234>